

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3845**

commune (s) :

objet : Prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3845**

objet : **Prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de fauchage, de débroussaillage, d'élagage et d'entretien courant des fossés et des accotements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de prestations de fauchage, de débroussaillage, d'élagage et d'entretien courant des fossés et des accotements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire des subdivisions Net nord-est et Net sud-est,
- lot n° 2 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la subdivision Net nord-ouest,
- lot n° 3 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la subdivision Net sud-ouest.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification. Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC et maximum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC pour la durée du marché. Le lot n° 2 comporterait un engagement minimum de 1 350 000 € HT, soit 1 614 600 € TTC et maximum de 2 700 000 € HT, soit 3 229 200 € TTC pour la durée du marché, et le lot n° 3 comporterait un engagement de commande minimum de 460 000 € HT, soit 550 160 € TTC et maximum de 920 000 € HT, soit 1 100 320 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 décembre 2012, a classé les offres et choisi, parmi les différents lots, celles des entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire des subdivisions Net nord-est et Net sud-est ; groupement Chazal/Rival Environnement, pour un montant minimum de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC et maximum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC sur la durée totale du marché,
- lot n° 2 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la subdivision Net nord-ouest ; entreprise Vergnais, pour un montant minimum de 1 350 000 € HT, soit 1 614 600 € TTC et maximum de 2 700 000 € HT, soit 3 229 200 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la subdivision Net sud-ouest ; entreprise Vergnais, pour un montant minimum de 460 000 € HT, soit 550 160 € TTC et maximum de 920 000 € HT, soit 1 100 320 € TTC sur la durée totale du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans concernant des prestations de fauchage, de débroussaillage, d'élagage et d'entretien courant des fossés et des accotements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire des subdivisions Net nord-est et Net sud-est ; groupement Chazal/Rival Environnement pour un montant minimum de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC et maximum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 2 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la subdivision Net nord-ouest ; entreprise Vergnais, pour un montant minimum de 1 350 000 € HT, soit 1 614 600 € TTC et maximum de 2 700 000 € HT, soit 3 229 200 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la subdivision Net sud-ouest ; entreprise Vergnais, pour un montant minimum de 460 000 € HT, soit 550 160 € TTC et maximum de 920 000 € HT, soit 1 100 320 € TTC sur la durée totale du marché.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opération n° 0P24O2464.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.